

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Programme du concours d'entrée - session 2019

NOR : ESRS1800233A

arrêté du 19-10-2018

MESRI - DGESIP/DGRI A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 19 octobre 2018, les programmes des épreuves écrites d'admissibilité prévues à l'article 21 de l'arrêté du 25 juillet 2008 modifié relatif aux conditions d'admission à l'École nationale des chartes sont :

Section A

Histoire médiévale : formation et transmission des savoirs en Occident (Ve-XVe siècle).

Histoire moderne : la famille en France (1515-1815).

Section B

Histoire médiévale : la France du XIIIe siècle au XVe siècle.

Histoire moderne : la famille en France (1515-1815).

Histoire contemporaine : le pouvoir exécutif en France (1814-1962).

Histoire des arts : art et mémoire.

Géographie : la France métropolitaine et les cinq départements-régions d'outre-mer.

Version latine et version grecque : le temps.

Les programmes des épreuves orales d'admission prévues à l'article 22 de l'arrêté du 25 juillet 2008 modifié sont :

Section A

Histoire médiévale : de la Gaule du IVe siècle à la France de la fin du XVe siècle.

Histoire moderne : la France, du XVIe siècle à 1815.

Histoire contemporaine : la France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

Section B

Histoire médiévale : la France du XIIIe siècle au XVe siècle.

Histoire moderne : la famille en France (1515-1815).

Histoire contemporaine : le pouvoir exécutif en France (1814-1962) ; les relations Est-Ouest de 1917 à 1991.

Histoire des arts : art et mémoire.

Géographie : la France métropolitaine et les cinq départements-régions d'outre-mer.

Version latine et version grecque : le temps.